

# Risque machine : déchaumeurs à disques, à dents et cover-crops



## Quelques exemples d'accidents

- Choc lié à la libération soudaine des éléments de sécurité hydrauliques ou mécaniques (ressorts) lors de l'entretien.
- Choc avec des pylônes électriques (manque d'appréciation du gabarit, guidage GPS, perte de vigilance).
- Accident routier : collision, renversement de l'équipement.
- Ecrasement lors de l'intervention sous l'équipement : remplacement des socs, débouillage, etc.
- Glissade ou chute lors de la descente du tracteur ou en cas d'intervention sur l'équipement.
- Collision avec des personnes lors des manœuvres (manque de vigilance ou de visibilité).
- Ecrasement d'un tiers lors de l'attelage / dételage.
- Coincement lors de la manipulation des éléments latéraux repliables pour le transport.

## Quelques mesures de prévention

- Remiser les outils sur une surface plate, ferme et non encombrée.
- Atteler et dételer le déchaumeur, seul de préférence. Lors de l'utilisation des commandes de relevage déportées sur les ailes, rester à l'extérieur de la zone entre le pneu et le déchaumeur.
- S'assurer de l'absence de tierce personne lors de l'utilisation de l'équipement. En cas de recours à une aide extérieure, communiquer par des gestes simples pour obtenir une bonne coordination.
- En cas de casse/blocage du déchaumeur, s'assurer d'intervenir en sécurité :
  - Sous le déchaumeur (remplacement de socs par exemple), sécuriser le maintien de celui-ci en position haute (blocage mécanique des vérins ou mise en place de chandelles de sécurité).
  - Utiliser des outils adaptés et ne pas se placer dans la trajectoire des éléments de sécurité hydrauliques ou mécaniques.
- Vérifier l'équipement avant chaque utilisation et l'entretenir régulièrement (se reporter au manuel d'utilisation pour les modalités).
- Adopter une allure modérée lors des entrées ou sorties de parcelles avec des outils à repliage vertical (stabilité réduite).
- Informer et former à la sécurité la personne à qui vous confiez votre matériel.
- Ne pas confier le matériel à une personne de moins de 16 ans, ou 18 ans si le matériel est repliable hydrauliquement ou avec sécurités hydrauliques, à moins d'adresser une déclaration de dérogation à l'Inspection du travail.

## Quelques règles de circulation routière

- Dans le cas d'un déplacement routier, une personne âgée de 16 ans à 18 ans pourra conduire un tracteur attelé à un déchaumeur dès lors que la largeur de l'ensemble ne dépasse pas 2,50 m.
- Equiper le déchaumeur de la signalisation adéquate afin d'être bien visible lors des déplacements sur la route. Au-delà d'un gabarit supérieur à 3,50 m suivre les règles de circulation spécifiques aux convois agricoles.
- S'assurer de la réception des matériels semi-portés (certificat de réception ou d'immatriculation)

